

Notre référence : 2104 413

Le 10 mai 2021

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande reçue le 20 avril 2021, visant à obtenir les renseignements suivants :

- 1) Combien de financement annuel total, en dollars, a été alloué à votre ministère pour l'administration de la législation provinciale et / ou fédérale sur le bien-être des animaux en 2019-2020?
- 2) Combien d'argent votre ministère a-t-il dépensé annuellement, en dollars, pour appliquer les lois provinciales et / ou fédérales sur le bien-être des animaux en 2019-2020?

Aux termes des recherches effectuées, la Sûreté du Québec ne détient aucun document en lien avec votre demande (art. 1 de la *Loi sur l'accès*). En effet, aucun financement spécifique n'a été obtenu en 2019-2020 pour l'administration de cette loi.

Vous trouverez, ci-joint, l'articles cité et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

## ORIGINAL SIGNÉ

Sania Cantina Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels